

# Métropole d'Orléans : ça coince encore au Sénat !

jeu, 10/11/2016 - 14:46 | Anthony Gautier



Les sénateurs LR ont rejeté les amendements favorables à la candidature d'Orléans. Jean-Noël Cardoux (LR) explique cet imbroglio.

**R**EJET - Le passage devant la commission des lois, le 26 octobre, avait conduit à un premier échec puisque l'article 41 consacré à l'aménagement métropolitain dans le projet de loi, plus vaste, sur le statut de Paris, avait été rejeté par les sénateurs Républicains. Or, hier, enfin d'après-midi, en séance publique cette fois, rebelote, nouveau rejet des sénateurs LR, en dépit des plaidoyers de Jean-Noël Cardoux (LR) et de Jean-Pierre Sueur (PS) pour qu'Orléans puisse bénéficier du statut de métropole. Au final, et après deux heures de débat, les amendements des deux sénateurs du Loiret en faveur d'un élargissement du nombre de métropoles à Orléans ont été rejetés. On se souvient que pour contourner l'obstacle du seuil démographique appliqué aux métropoles, Jean-Noël Cardoux avait déposé un amendement proposant que seules les intercommunalités des capitales régionales puissent être éligibles au statut de métropole, ce qui avait l'avantage de réintégrer Orléans et Dijon dans la liste, et d'en exclure Toulon et Saint-Etienne.

**« Le groupe LR s'est cantonné dans ses positions parce qu'on était en plein délire », Jean-Noël Cardoux**

« Le groupe LR s'est cantonné dans ses positions parce qu'on était en plein délire », regrette Jean-Noël Cardoux. « Certains sénateurs avaient déposé comme amendement le rétablissement de l'article 41 dans sa version de départ ! On était parti pour 23 métropoles ! Les parlementaires de Tours, eux, avaient déposé des amendements pour descendre à 25.000 le seuil démographique. En tout, l'excès n'est pas bon », poursuit le sénateur LR qui reste persuadé que sans ce

déferlement d'amendements pour élargir les critères d'accès au statut de métropole, le sien serait passé. « Mon amendement avait deux objectifs : ne pas multiplier le nombre de métropoles en conservant un seuil démographique élevé et rétablir l'équité entre les capitales régionales en intégrant Orléans et Dijon. S'il n'y avait eu que cet amendement-là, on aurait pu le faire passer ».

**« S'il n'y avait eu que mon amendement-là, on aurait pu le faire passer », Jean-Noël Cardoux.**



Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, déplorait, en effet, l'opposition des sénateurs LR - « à de notables exceptions » - (Ndlr : les sénateurs du Loiret Éric Doligé et Jean-Noël Cardoux) qui ont voté contre ces deux amendements qui donnaient le statut de métropole à Orléans. « *Et cela malgré de nombreuses argumentations pour répondre à de fausses inquiétudes, aussi bien en commission qu'en séance publique.* »

**« La crainte, c'est que le statut de métropole soit galvaudé avec 23 ou 25 métropoles en France »**

L'argument le plus fort pour Orléans est, selon Jean-Pierre Sueur, le plus simple : « *Notre argument le plus fort pour Orléans est le plus simple : lors du vote de la loi qui a créé les premières métropoles, la nouvelle carte des régions n'avait pas encore été adoptée. Or, il s'avère que sur les douze régions de l'hexagone seules deux sont dépourvues de métropole et, dans ces deux cas seulement, la capitale régionale n'est pas une métropole. Comme tout l'équilibre du dispositif repose sur une synergie entre régions et métropoles, il est juste que chaque région dispose d'au moins une métropole.* »

**« Notre argument le plus fort pour Orléans est le plus simple »**

Reste que rien n'y a donc fait. Les sénateurs LR sont restés campés sur leurs positions en maintenant la suppression de l'article 41. Sur le fond, le refus de voir un grand nombre de villes accéder au statut de métropole, au détriment d'une ruralité déjà en souffrance dans le pays, reste l'un des arguments évoqués pour expliquer cette suppression. « *La*

*crainte, c'est que le statut de métropole soit galvaudé avec 23 ou 25 métropoles en France. C'est un très mauvais signal donné aux maires ruraux qui s'inquiètent du devenir de leur commune* », souligne le sénateur Cardoux. Par ailleurs, et sur la forme cette fois, les sénateurs de droite apprécient très peu que cet article 41, le dernier du projet de loi sur le statut de Paris, ait été ajouté au dernier moment pour permettre à certaines villes de bénéficier de statuts dérogatoires... dont Orléans bien sûr.

Définitivement rejeté par le Sénat, l'article 41 va être examiné en procédure d'urgence à l'Assemblée nationale où il sera vraisemblablement rétabli. Orléans, Dijon, Saint-Etienne et Toulon devraient donc obtenir leur statut de métropole, ce qui conduira à compter 19 métropoles en France. Pour le moment car d'autres intercommunalités tenteront sans doute de profiter de cette dynamique pour tenter leur chance de décrocher le fameux Graal...